



Commune de
Essigny-le-Petit

Secrétariat ouvert
le lundi et le jeudi
de 18 h 30 à 19 h 30

Téléphone
03 23 07 96 79
Télécopie
03 23 63 77 71
Courriel
mairieessignylepetit@orange.fr
Site
<http://essignylepetit.ifrance.com>
Adresse
273, rue de Saint-Quentin
02100 ESSIGNY-LE-PETIT

Compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 28 mars 2008

Election d'un secrétaire de séance

Monsieur Gérard GUILBERT a été élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 16 mars 2008

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

Compte administratif 2007

Il se résume ainsi :

Section de fonctionnement	
Excédent reporté de 2006	260 974,00 €
Recettes 2007	151 513,40 €
Dépenses 2007	125 617,69 €
Résultat de l'exercice	286 869,71 €
Section d'investissement	
Excédent reporté de 2006	33 080,43 €
Recettes 2007	9 815,89 €
Dépenses 2007	71 660,38 €
Résultat de l'exercice	- 28 764,06 €
Excédent global au 31/12/2007	258 105,65 €

Il est adopté à l'unanimité.

Compte de gestion du receveur

Conforme au compte administratif 2007, il est adopté à l'unanimité.

Affectation des résultats de l'exercice 2007 :

L'excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2007 est affecté comme suit :

28 764,06 € en investissement
258 105,65 € reportés en recettes de fonctionnement

Taux des impôts locaux

Bien que la réévaluation de la valeur cadastrale des biens immobiliers ait été inférieure à l'inflation, l'assemblée, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des 3 taxes directes locales

décide de maintenir les taux votés les années précédentes, à savoir :

Taxe d'habitation	15,13%
Taxe sur le foncier bâti	14,88%
Taxe sur le foncier non bâti	32,51%

Budget primitif 2008

Section de fonctionnement	
Excédent reporté de 2007	286 869,71 €
Recettes	157 575,29 €
Dépenses	444 445,00 €
Résultat	- €
Section d'investissement	
Déficit reporté de 2007	28 764,06 €
Recettes	241 962,00 €
Dépenses	213 197,94 €
Résultat	- €

L'association de gymnastique bénéficie d'une subvention annuelle de fonctionnement de 305 € depuis une dizaine d'années. Le paiement de nouvelles charges de personnel, consécutives à des dispositions réglementaires, a déséquilibré son budget. En conséquence, le conseil municipal vote une subvention exceptionnelle de 125 € et porte la subvention annuelle de fonctionnement à 370 €.

L'individualisation du solde de l'article « subventions aux associations » sera proposée par le comité consultatif « finances » lors d'un prochain conseil municipal.

Service de l'eau : compte administratif 2007 :

Section de fonctionnement	
Excédent reporté de 2006	10 568,46 €
Recettes 2007	- €
Dépenses 2007	1 338,00 €
Résultat de l'exercice	9 230,46 €
Section d'investissement	
Excédent reporté de 2006	10 406,84 €
Recettes 2007	1 338,00 €
Dépenses 2007	- €
Résultat de l'exercice	11 744,84 €

Excédent global au 31/12/2007	20 975,30 €
-------------------------------	-------------

Service de l'eau : compte de gestion du receveur

Conforme au compte administratif 2007, il est adopté à l'unanimité

Service de l'eau : affectation des résultats de l'exercice 2007 :

Le conseil municipal reporte en recettes de fonctionnement 2008 l'excédent de fonctionnement 2007 de 9230,46 €

Service de l'eau : budget primitif 2008

Recettes de fonctionnement	9 231 €
Dépenses de fonctionnement	9 231 €
Recettes d'investissement	13 083 €
Dépenses d'investissement	13 083 €

Service de l'eau : clôture du budget

Compte tenu du transfert de la compétence « eau et assainissement » à la communauté d'agglomération de Saint-Quentin et de l'absence d'écritures comptables hormis une opération de dotation aux amortissements, le conseil municipal demande la clôture du budget annexe de l'eau

Délégations du conseil municipal au maire

Pour des raisons de rapidité et d'efficacité et pour des motifs de bonne administration, le conseil délègue certains de ses pouvoirs au maire dont, notamment, celui de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés inférieurs ou égaux à 206 k€, ainsi que celui d'ester en son nom.

Avance de trésorerie au Syndicat du Noirieu

Le conseil municipal décide de verser spontanément une avance sur sa participation annuelle de 5000 € au Syndicat scolaire à décompter sur sa participation annuelle au budget du syndicat.

Correspondant défense :

Roland ROGER est élu correspondant défense.

Vu pour être affiché à la porte de la mairie le 4 avril 2008

Essigny-le-Petit, le 3 avril 2008

